



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 17 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Selon le CNRS, le séisme du Teil et de ses environs du 11 novembre 2019 s'est produit à faible profondeur, essentiellement à moins de 1000 mètres, avec un mouvement de type montant/descendant sur un plan de faille. Toutes les indications relevées démontrent que celui-ci s'est produit sur une faille préexistante. Son origine est donc naturelle et causée par la pression entre les plaques. Il est possible que la couche marneuse épaisse puisse expliquer le nombre inhabituellement faible de répliques.

Au final, le rôle que la carrière du Teil aurait pu avoir sur ce séisme apparaît donc négligeable.

Cependant, de nombreux bâtiments ayant été fragilisés dans la commune du Teil et ses environs, le préfet de l'Ardèche a souhaité, par mesure de précaution, adapter l'arrêté préfectoral autorisant les tirs de mine dans la carrière en limitant la vibration à 2 mm/s (soit 5 fois moins que la réglementation actuelle). Ce niveau de vibration permettra la reprise en toute sécurité de cette activité non loin des constructions fragilisées.

Pour continuer l'observation de la zone, le dispositif de surveillance existant va être renforcé avec la mise en place de deux sismographes supplémentaires installés dans deux quartiers différents de la ville.

La reprise des tirs se fera donc début janvier 2020 après information des élus.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 14 ou 04 75 66 50 07

Courriel. : pref-communication@ardeche.gouv.fr